



# Mhère

## Bulletin municipal

Numéro 7 - bilan Année 2022

### Voeux du maire du 14/01/2023

#### Une année bien remplie



*Une nouvelle année a débuté, nous apprenons à vivre avec le COVID et les autres menaces de notre temps. Malgré tout, la vie paisible dans notre petite commune nous permet d'appréhender l'avenir avec une certaine sérénité.*

*Dans ce sens, les projets communaux avancent tous à leurs rythmes : L'église devrait réouvrir ses portes dans l'année, la réhabilitation du presbytère devrait débuter dans les mois qui viennent et la fibre va arriver prochainement chez vous. Nous avons par ailleurs subi un revers concernant la création du document d'urbanisme dont j'ai parlé lors de la cérémonie des vœux. En troisième page de ce bulletin, vous en trouverez les détails. Pour terminer, vous avez certainement remarqué que la parution de ces bulletins était moins fréquente. Effectivement, la densité de travail engendrée par les différents projets communaux ne nous laisse que peu de temps pour la rédaction de bulletins trimestriels de qualité. Vous retrouverez donc dorénavant un bulletin plus complet **deux fois par an**.*

*Enfin, je profite de ce bulletin pour vous souhaiter à nouveau et avec quelques semaines de retard, une très bonne année à tous. **Cyril Trinquet***

#### Horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale :

Lundi 8h30-12h Mardi 8h30-12h /12h30-17h Jeudi 8h30-13h30

Tel : 03.86.22.70.43 – [mairiedemhere@wanadoo.fr](mailto:mairiedemhere@wanadoo.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/Communedemhere>

Site internet : <https://commune-de-mhere.fr/>

**Le bulletin municipal est distribué dans les boîtes à lettres par les élus. Il est aussi disponible en mairie et au bar restaurant le Faitout.**

#### Modification permanences

**Le maire reçoit sur rendez-vous de 10 h à 12 h**

**Le deuxième samedi du mois**

Cyril Trinquet maire 06.87.20.37.19

Armand Tartat 1<sup>er</sup> adjoint 06.74.42.42.03

Jean Sarcinella 2<sup>e</sup> adjoint 06.64.95.31.41

**L'église :** Les travaux avancent, malgré quelques aléas. La maçonnerie a pris du retard. Nous avons bon espoir de rouvrir l'église à la fin du premier semestre 2023. Une production d'énergie solaire est prévue sur une partie du toit de l'église. L'électricité sera intégralement revendue à l'opérateur.

**Le presbytère :** le marché public a été lancé début janvier 2023. Le chantier durera 15 mois. Il va être transformé en gîte de groupe et la dépendance en atelier d'artisan d'art avec un petit logement. Ces locaux seront gérés en régie municipale et devraient permettre une rentrée financière pour la commune. Le parc, qui sera en partie rendu public, disposera d'un accueil randonneurs transformable en buvette pour les jours de fête. 80 % de cette opération est financée par des subventions (État, Région, Département, communauté de communes, Plan Avenir Montagne interrégional Massif Central (plan de relance).

#### Les locaux communaux :

les locaux du bar restaurant, propriété de la commune, ont bénéficié de quelques travaux de mise aux normes avant réouverture. Un store banne a été installé.

Le local mis à disposition de Mhère s'Anime : portes et fenêtres ont été changées. Prochaine étape à moyen terme : mise aux normes électrique et d'isolation.

Les logements communaux : recherche de financement pour isolation des bâtiments et d'aide d'ingénierie en cours.

Une solution est recherchée pour un autre local technique municipal.

Papier recyclable - ne pas jeter sur la voie publique,

## Bibliothèque communale : 2 mercredis par mois de 15 h à 17 h

Les jours d'ouverture (deux jours par mois) sont annoncés au début de chaque mois, par affichage en mairie et sur le site internet de la commune. Vous trouverez toutes sortes de livres : romans, essais, biographies, historiques etc. Les ouvrages peuvent être commandés. Ils peuvent également vous être apportés à domicile.

### Réouverture du bar-restaurant-multiservices : « Le Faitout »

C'est Marc Sergent, que certains connaissent pour l'avoir rencontré chez Léonie alors qu'il y travaillait comme serveur lors d'événements exceptionnels, qui a été choisi par la commission mise en place à cette occasion. Marc Sergent est un professionnel de la restauration. Il est aussi le plus jeune conseiller municipal de la commune et à ce titre a été exclu de tous les travaux de la commission et de la décision. Deux projets de qualité ont été retenus au final. Les travaux de mise aux normes, notamment d'accessibilité et d'amélioration ont été réalisés. Le local appartenant à la mairie, ces travaux ont été budgétés sur 2022. Une clientèle déjà fidèle, un accueil de qualité, des événements festifs...

*Un commerce en zone rurale ne peut vivre qu'avec le soutien des ses habitants. N'hésitez pas à vous y rendre.*

Marc Sergent a créé un compte Facebook : <https://www.facebook.com/LeFaitoutdeMhere>

## Activité des associations, événement festifs et culturels (1<sup>er</sup> semestre 2023)

**Mhère s'anime** : atelier loisir créatif le mercredi après-midi, marché de Pâques. Tel : 06.15.69.83.00

**Comité des fêtes** : tartiflette le 25 mars, brocante le 29 avril, marché aux fleurs le 13 mai

**Bords de Mhère** : 18 février : concert et conférence sur le thème de l'agronomie, 11 mars : concert percussions, 22 avril : oTolipo : Carmen Lefrançois & Nicolas Nageotte. 27 mai : Anguison quartet Romeo Monteiro, Jacques Di Donato, Fabrice Charles & Nicolas Nageotte. 24 et 25 juin : festival du Potager. [bordsdemhere@gmail.com](mailto:bordsdemhere@gmail.com).  
Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100008007708519>

**L'association Pro Morvan** : Feux de la Saint-Jean à la Chapelle du Banquet prévu le 17 juin.

**Chemin faisant** : Randonnée chaque troisième samedi du mois. Programme des randonnées et adhésion, renseignements : 03.86.84.78.61

**Mhère en Morvand** : café lecture le 15 février, paella et tombola le 25 février. Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1220802841676518> Contact : [mhere.en.morvand@gmail.com](mailto:mhere.en.morvand@gmail.com),

**Association de protection des Chats AMHérichats** : La campagne de stérilisation se poursuivra en 2023. Renseignements : 06.74.00.35.41. En adhérant à l'association, vous contribuez à un habitat et à un nourrissage ciblés pour ces chats, ce qui évite l'errance des animaux. Facebook : <https://www.facebook.com/Amh%C3%A9richats-270931328097548>

**La bibliothèque** : animée par Madeleine Allégret, à la mairie 2 mercredis par mois de 15 h à 17 h

**L'esquisse d'une politique culturelle du village** : les associations seront subventionnées selon un programme ou un projet dès 2023. Projet à déposer en mairie avec compte rendu de la dernière assemblée générale. La municipalité dispose d'un budget festivités et organise, en plus de la fête patronale, des événements gratuits.

### Les événements organisés par la municipalité :

**Théâtre** : le 23 avril Mystère Malardier de la compagnie du Globe à 15 h.

**Festival du Potager hors les mur** : le bal du samedi soir en collaboration avec Bords de Mhère

**Fête patronale** le 15 août en collaboration avec toutes les associations et toute personne souhaitant apporter son aide ou son savoir faire.

### État civil 2021 :

31/03/2021 décès de Marcel GUILLIER

26/11/2021 décès de Roland COMTE

**Décédé(e)s hors de la commune:** Michèle GERMAIN, Alain BEAUDEQUIN, Hervé PREVOTAT, Christiane COLAS, Jeannine DOUBLEAU veuve LACOUR, Jeannine ROBÉ veuve PACTON, Colette BERTHEAU veuve LEBLANC, René JEANGUYOT, Roger GILLET

### Naissance 2021 :

25/18/2021 naissance de Tomy TRUCHOT MILCENT

### Etat civil 2022 :

06/03/2022 décès de Jean-Pierre PAIN

20/09/2022 décès de Françoise MARION née DU PELOUX DE SAINT ROMAIN

14/12/2022 décès de René RIVA

20/12/2022 décès de Alain THEPENIER.

**Décédé(e)s hors de la commune:** Léontine PETITIMBERT née le 11/09/1917, Léontine PETITIMBERT née le 21/11/1929, Robert MONIN, Jean-François BRUANDET

## Adressage

Les panneaux et numéros sont commandés. Les panneaux de rue seront installés avec l'aide de l'employé municipal. Pour les numéros, chacun devra l'installer selon les normes indiquées. Les panneaux seront en métal de couleur grenat avec une image de la chapelle du Banquet.

N'oubliez pas de modifier ou faire modifier votre adresse auprès des administrations et fournisseurs.

lien internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>



Exemple de plaque de rue retenue.

## Abandon de la Carte communale

Nous devons abandonner la carte communale alors qu'elle était bien avancée et qu'elle avait été subventionnée par la préfecture.

En effet, La communauté de communes ayant récupéré il y a quelques années la compétence pour la création de ces documents, nous avons prévu de leur transférer notre carte communale lors de la création d'un document intercommunal. Mais nous venons d'apprendre que les règles ont changées courant 2022.

Dorénavant, les cartes communales ne sont plus acceptées et la communauté de communes doit créer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce projet est donc malheureusement à l'arrêt pour l'instant en attendant que notre communauté de communes entame l'élaboration de ce PLUi.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation dès que nous en saurons plus.

## Défibrillateur

Le maire, le conseil municipal et des bénévoles de la commune vous proposent l'organisation de réunions d'information au sujet du défibrillateur installé sur le perron de la marie, et qui est à la disposition du public.

Cette réunion aurait pour but de vous familiariser au fonctionnement de cet appareil destiné au premier secours en cas d'accident cardiaque et en attendant l'arrivée des pompiers. Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître si vous êtes intéressés pour participer à cette réunion, afin que nous puissions organiser des séances.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie par téléphone (au 03.86.22.70.43), par mail ([mairiedemhere@wanadoo.fr](mailto:mairiedemhere@wanadoo.fr)) ou déposer vos coordonnées directement à la mairie ou dans la boîte aux lettres.

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

### **Qu'est-ce qu'un DAE ?**

*Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.*

### **Qui peut l'utiliser ?**

*Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.*

*Vous ne risquez... QUE DE SAUVER UNE VIE!!*

*Art. 122-7 du code pénal. — N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.*

## Éclairage public

Nous sommes à l'heure des économies d'énergie, pour les communes autant que pour les particuliers. La première décision a été de couper l'éclairage public dès 21 h dans les hameaux. Nous avons demandé une étude au Syndicat intercommunal chargé de l'énergie (SIEEEN) pour remplacer toutes les lampes par des éclairages LED moins énergivores et en conformité avec le cahier des charges du label « Nuit étoilée ». Les recherches de financement sont en cours. Une production d'électricité est prévue sur une partie du toit de l'église et sur le futur accueil randonneurs.

## Souscription pour l'église Saint Germain

21 659 € ont été collectés. La Région devrait abonder cette somme de 15 000 € (décision en attente) et la Fondation du patrimoine a fléchi mécénat et aides à hauteur de 4 400 €. A noter également un versement de 2 000 € de la Camosine. Ce seront donc 41 059 € qui sont espérés pour venir apaiser les finances communales, soit plus de 10 % du budget des travaux. La mobilisation du mécénat populaire a été importante, avec plus de 50 % de dons de personnes extérieures à la commune, mais ayant des attaches familiales ou simplement affectives, y compris de l'étranger. Il y a eu 107 donateurs avec un versement moyen de plus de 200 €. La municipalité exprime ses remerciements et sa gratitude pour ce soutien sans faille. Ces fonds sont affectés aux travaux de l'église.

Il faut noter les dons et soutien de l'association Mhère en Morvand, porteuse de la souscription à la demande de la mairie, du Comité des fêtes qui n'a pas hésité à apporter son savoir faire et son obole dans ce projet. Merci aussi à toutes les associations et les bénévoles qui se sont mobilisées pour la fête de l'église du 22 octobre 2022 en ouvrant leurs archives, en tenant une buvette au profit de la souscription, en illuminant l'église à cette occasion. Cette souscription va certainement être poursuivie quelques temps pour permettre aux retardataires de finaliser leur don. <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-germain-de-mhere>

...Infos...Infos...Infos...Infos...Infos...Infos...Infos...Infos...

**Le petit marché :** Un appel est lancé aux producteurs locaux pour relancer le petit marché de Mhère le vendredi en fin d'après-midi une ou deux fois par mois. Contact : Joëlle Pastant tel : 06.76.70.90.41

**Calendrier des collectes des ordures ménagères :** Il est disponible à la mairie. Contrairement à ce qui a été annoncé dans le Journal du Centre, la collecte des papiers se fait toujours aux points de collecte prévus à cet effet. Le sac jaune étant réservé aux emballages.

**Soutien au peuple ukrainien :** Dès le début du conflit, la commune a répondu à l'appel de l'association des maires de France. Un euro par habitant, soit 230 €, ont été versés à la Croix-Rouge en avril 2022.

**Abattoir de Corbigny :** La commune a pris une part sociale d'un montant de 500 € pour soutenir la reprise de cet outil de production de proximité.

**Soutien aux populations turc et syrienne :** La commune a répondu à l'appel de l'association des maires de France (AMF). Un euro par habitant, soit 230 €, ont été versés à l'ONG française ACTED, partenaire de l'AMF, pour apporter le soutien de la commune aux populations durement sinistrées de Turquie et de Syrie.

## Obligation de déclaration des biens immobiliers avant le 30 juin 2023

Tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont concernés par une nouvelle obligation déclarative à compter du 1er janvier 2023 : **la déclaration d'occupation des logements** dont ils sont propriétaires.

Cette nouvelle obligation déclarative s'effectue dans le service en ligne disponible sur <https://www.impots.gouv.fr/>, dans votre espace Particulier > onglet « Biens immobiliers ».

Numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé)

**Attention :** il s'agit bien d'une obligation déclarative, qui s'accompagne donc d'un dispositif de sanction (article 1770 terdecies du CGI). **Une amende d'un montant forfaitaire de 150€ par local** pourra ainsi être appliquée en cas d'erreur, omission ou insuffisance déclarative.

## Arnaques en tous genres

Téléphone et internet : **ATTENTION !!!**

Vous êtes sollicités quotidiennement par téléphone, par SMS ou par mail : isolation des combles, information d'une mutuelle, service qualité après travaux, cabinet de voyance, mail d'un transporteur pour un colis que vous n'attendez pas, mail vous convoquant à la gendarmerie, etc. **Tous ces contacts par mail ou par téléphone sont des tentatives d'escroquerie** de personnes peu scrupuleuses qui ont comme objectif de vous amener à verser une somme d'argent ou de vous faire communiquer vos données personnelles. **Vous ne devez pas y répondre.**

Pour le téléphone, si vous n'avez rien demandé, vous pouvez raccrocher sans donner ni de raison, ni aucune information.

Pour les mails et SMS, vous ne devez en aucun cas les ouvrir, ni cliquer sur un lien quelconque. Il faut les supprimer immédiatement.

La police, la gendarmerie ou l'administration en général ne vous demande jamais d'argent ou de numéro de Carte Bancaire par SMS ou mail. Toutes les démarches en ligne se font sur des sites officiels de l'état en ".gouv.fr".

Si vous avez donné suite à ce genre de contact ou engagé une transaction, il convient de déposer plainte au plus vite auprès des services de gendarmerie.

Pour plus d'information :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16378?xtor=EPR-100>

## En 2023 : en projet

- Opération « lavoirs » avec la Fondation du patrimoine
- En même temps que le chantier du presbytère, un nivellement de la partie basse de la place devrait permettre l'installation d'un terrain de boules